

Le Biodéchets – Site de compostage collectif

Conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri à la source des biodéchets a été généralisé il y a quelques mois. Cette mesure vise à réduire la part de déchets putrescibles (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café...) dans les poubelles grises afin d'éviter leur incinération inutile.

La grande majorité des maisons individuelles du village dispose déjà d'un composteur dans le jardin.

Pour les logements collectifs et les maisons individuelles sans terrain, la municipalité a décidé de mettre en place un site de compostage collectif à côté de l'atelier municipal, rue de la Fontaine.

Une convention a été signée avec le Sybert, qui gère le site.

L'accès, contrôlé par un code, est proposé gratuitement aux habitants qui en font la demande auprès du Sybert par tél : 03.81.87.85.24



ou par mail : compostage@sybert.fr.

Diminuer le volume de déchets incinérés contribue bien évidemment à réduire sa facture de collecte d'ordure ménagère de manière sensible.